



Catégorie de classement réseau ferré (distance de part et d'autre de la V)

- 2 (250m)
- 3 (100m)

Catégorie de classement réseau routier (distance de part et d'autre de la V)

- 1 (300m)
- 2 (250m)
- 3 (100m)
- 4 (30m)

Zone affectée par le bruit

Limites communales